



## Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Calais, Pas-de-Calais - Décembre 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, de documenter et de dénoncer quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique \*.

### Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 125 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 199 tentes et bâches saisies
	Au moins 8 arrestations lors des expulsions		Au moins 47 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 2 vélos saisis		Au moins 15 duvets et couvertures saisis
	Au moins 28 sacs saisis		Au moins 6 matelas saisis
	Du bois a été saisi au moins 2 fois		Au moins 3 objets de valeur saisis

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Pendant le mois de décembre, HRO a enregistré que lors des opérations d'expulsion des lieux de vie aucune solution d'hébergement n'a jamais été proposée, ni aucune information donnée concernant les moyens pour les personnes de récupérer leurs affaires personnelles saisies.

HRO a aussi enregistré une augmentation des entraves aux observations : les périmètres de sécurité arbitraire mis en place par les forces de l'ordre étaient toujours plus vastes, empêchant les observateur.rice.s de HRO de documenter les opérations d'expulsions. La volonté d'empêcher ces observations est flagrante et assumée : lors de toutes les opérations d'expulsion, des gendarmes ont suivi l'équipe HRO même en dehors du périmètre. De plus, le 16/12 et le 20/12 des personnes se promenant ont pu entrer dans le périmètre fixé par les forces de l'ordre malgré l'opération en cours, alors que l'équipe de HRO était bloquée par le cordon de gendarmes. En conséquence de ces entraves, nos données sont en dessous de la réalité des faits.



Le 14/12, les gendarmes ont fait usage de gaz lacrymogène à l'encontre des personnes exilées ; le 20/12, lors d'une arrestation pendant une opération d'expulsion, une personne a été portée violemment de force par 4 CRS. Les CRS ont également menacé les personnes exilées en détenant des lanceurs grenades et des LBD, en étant prêts à en faire usage ; le 23/12, lors d'une expulsion, les CRS ont obligé les habitant.e.s du lieu de vie à passer par les rails du train. Deux CRS ont coursé et poussé violemment une personne exilée expulsée de son lieu de vie qui voulait récupérer ces affaires ; le 30/12, lors d'une opération d'expulsion menée par un dispositif policier démesuré, les CRS ont coursé et chassé les gens violemment à fin de leur empêcher de récupérer leurs affaires ; ils ont également fait usage de gaz lacrymogène et des LBD à l'encontre des personnes exilées.

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des opérations d'expulsion :



#### 12 tentatives d'intimidation :

Le 8/12 et le 12/12 les gendarmes ont coursé les observateur.rice.s HRO ; le 12/12 un membre HRO a été poussé par un gendarme ; la commissaire adjointe a également filmé avec son portable l'équipe HRO ; le 16/12 les observateur.rice.s HRO ont été filmé.e.s et poussé.e.s par les gendarmes ; le 20/12 les CRS ont coursé l'équipe HRO afin de les éloigner du périmètre ; le 23/12 les membres HRO ont été escortés en dehors du périmètre en les obligeant à traverser une rivière ; le 31/12 l'équipe HRO a été obligé par les CRS à traverser la rue alors que le feu piéton était rouge ; Les observateur.rice.s HRO ont été poussé.e.s 4 fois, le 14/12, le 20/12, le 22/12 et le 31/12. Le 23/12, les membres HRO ont été filmés 9 fois.

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de décembre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.